



Retraite et inaptitude au travail.

Par **Danre**, le **09/03/2013 à 10:11**

Bonjour.

Ma compagne en âge de prendre sa retraite mais pas à taux plein, doit pouvoir bénéficier d'une mise à la retraite pour inaptitude au travail (avis favorable du médecin conseil). Elle travaillait jusqu'à ce jour comme femme de ménage dans un restaurant. Quelles sont ses obligations en matière de:

- 1) Travail, sachant qu'elle va être reconnue mais n'ayant pas la notification officielle, a-t-elle le droit de travailler?
- 2) Préavis envers son employeur puisque, inapte, elle ne pourra plus travailler de toutes façons.

Merci par avance pour vos réponses.

A. xxxxxxxx